

## Horaires d'ouvertures du secrétariat de la mairie

La mairie est ouverte au public le jeudi de 17h à 19h.

### Contact :

09 67 46 44 74

## Vie du village, Programme de la fête communale Octobre 2021

### Samedi 2 octobre

Attractions foraines sur la place de la mairie

Feu de Saint Denis à 21 h au pied de la motte suivi du verre de l'amitié

### Dimanche 3 octobre

Brocante de 7h à 19h.

Emplacement gratuit pour tous

Place de la mairie : attractions foraines, buvette et restauration à emporter

### lundi 4 octobre

A partir de 17h, tours de manège gratuits et goûter pour les enfants de la commune

## Hommage à Olivier Dassault



Le décès d'Olivier DASSAULT, notre député, le 7 mars dernier, a provoqué une vive émotion et laissé un grand vide. C'était avant tout un homme de terrain à l'écoute, présent, accessible, qui nous a toujours aidés à concrétiser nos nombreux projets, comme par exemple l'achat du tracteur communal, par le biais de la fondation qu'il avait créée avec Olivier PACCAUD.

Il était toujours présent lors des inaugurations, pour les vœux, les cérémonies... Il était là, en juin 2019, lors de la pose de la première pierre de la maison de santé de Crèvecœur-le-Grand ou, comme sur cette photo, à Catheux lors du récital organisé le 14 juillet 2019.

Suite aux élections des 30 mai et 6 juin 2021, Victor HABERT DASSAULT, son neveu, a été élu pour le remplacer. Ce dernier souhaite poursuivre l'action de son oncle et continuer à aider les petites communes de sa circonscription.

## Le bien vivre ensemble, quelques règles à rappeler

Nous prions les personnes qui font du feu de branches de faire attention à la direction du vent afin de ne pas enfumer leur voisinage. Même chose pour les aboiements continus et répétés de certains chiens qui peuvent être associés à du tapage diurne et nocturne (cf. règlement sanitaire départemental, article R 1334-31). Nous rappelons aux propriétaires de chiens qu'ils en sont responsables et que ces derniers ne doivent pas troubler l'ordre public sous peine de poursuites.

Enfin faire usage d'une arme à feu dans l'enceinte du village sans être titulaire d'un permis et dans le non-respect des règles inhérentes à son utilisation est passible d'une amende, de poursuites judiciaires et de la confiscation de l'arme.

# CATHEUX INFOS



## Bulletin Municipal n°3

septembre 2021

### Le mot du Maire

Mesdames, messieurs,

L'année 2021 est déjà bien entamée et le contexte actuel est toujours marqué par cette crise sanitaire qui n'en finit pas. Aussi, je vous réitère mon appel à la plus grande prudence.

Je souhaite vous informer de bonnes nouvelles. Nous avons changé de photocopieuse et cela change la vie de la secrétaire de mairie.

Le tracteur de la commune a été vendu le 13 février 2021. Nous n'avons eu qu'une seule offre. C'est valentin Decormeille qui l'a acquis pour le prix de 750€.

L'horloge de l'église étant en panne depuis presque un an, nous avons lancé les réparations et profité de la rénovation du cadran pour installer une protection contre les pigeons. De plus, un paratonnerre a été mis en place pour protéger l'édifice et, dans ce cadre, le coq a été changé. L'ancien a été déposé et sera présenté à la mairie. Un dossier de demande de subvention a été déposé auprès du Conseil départemental et nous avons obtenu 60% d'aide pour ces travaux, soit la somme de 8 930€ sur un total de 14 884€.

### PROJETS A VENIR :

1. Aménagement d'un deuxième terrain de pétanque. Nous avons demandé une subvention auprès de la CCOP pour cette réalisation.

2. La salle communale : nous avons d'excellentes nouvelles. Nous bénéficions, pour cette réalisation, qui s'élève à 446 281 €, d'une aide du Conseil départemental de 175 230 €, d'une aide de l'État, au titre du Plan de relance, de 179 543 € ainsi que d'une aide de la Région de 2 252 €. Reste à charge pour la commune 89 256 €.

La construction devrait débuter au début de l'année prochaine. Nous vous tiendrons informés quant à la teneur du projet et l'organisation des travaux.

3. Aménagement d'un sentier autour de la motte castrale sur le terrain de la commune (demande de subventions à la CCOP et au Crédit Agricole).

4. Réhabilitation de la maison située 18, rue Principale (ancienne maison Dufrier) pour la louer. Un rendez-vous a été pris avec la Région pour étudier les financements possibles. Le projet est encore à l'étude.

5. Réfection du puits situé rue de Crèvecœur et réfection du mur en pierre (ancien lavoir) situé à la source de la Selle rue de Choqueuse. Des demandes de subvention ont été faites.

6. Entretien des chemins ruraux et maintien de leur largeur.

Nous vous rappelons que les chemins ruraux de la commune dépendent du domaine privé de la commune. La commune peut, à ce titre, demander réparation aux responsables des dommages occasionnés sur ces chemins. L'article D161-4 du code rural dit qu'il est expressément fait défense de nuire aux chaussées des chemins ruraux et à leurs dépendances c'est-à-dire leurs accotements, ou de compromettre la sécurité ou la commodité de la circulation sur ces voies et de labourer ou de cultiver le sol dans les emprises de ces chemins et de leurs dépendances. En cas de labourage d'une partie d'un chemin rural par un agriculteur riverain du chemin, la commune peut également demander une contribution spéciale à l'exploitant concerné, conformément à l'article L161-8 du code rural.

Les cas de non-respect de ces règles sont rares sur la commune et ont été réglés par la pose de jalons redonnant au chemin concerné sa largeur initiale.

Après ce propos peut être un peu long, je remercie celles et ceux qui participent par leur attention et leur dévouement à la qualité de vie à Catheux.

J'invite mes adjoints et le conseil municipal à poursuivre notre travail avec un regard ambitieux et tourné vers l'avenir.

**Éric Tribout**

## Dans ce numéro

- ◆ Le mot du maire
- ◆ Infos pratiques
- ◆ Procès-verbaux des conseils municipaux des 4 février et 15 juin 2021
- ◆ Vie du village, fête communale les 2,3 et 4 octobre 2021
- ◆ Hommage à Olivier Dassault
- ◆ Le bien vivre ensemble, quelques règles à rappeler

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## PROCES-VERBAL de la séance du 12 février 2021

Date de la convocation : 4/02/2021

Date d'affichage : 15/02/2021

L'an deux mil vingt et un et le 12 février à 16 heures 30, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence d'Éric TRIBOUT, Maire.

**Étaient présents** : Éric TRIBOUT, Jean-Marie DECORMEILLE, Jean-Marc FÉMOLANT, Yvette COUVREUR, Valérie LEBESGUE, Virginie PIERRON, Lucie MÉTRA, Benoît DEMAZIER, Catherine FERREIRA, Maryse ZAZZALI

**Était absent excusé** : Quentin DECORMEILLE

Madame Maryse ZAZZALI est nommée secrétaire de séance

Le compte rendu de la séance du 22 décembre est adopté à l'unanimité.

### 1. Devis de chemins

Monsieur DECORMEILLE présente les devis concernant l'entretien des chemins par l'entreprise MULTITRAV. Montant total du devis 19 400 € HT soit 23 280 € TTC.

- Chemin du Mesnil Conteville : 1 900 €.

- Pour la totalité des chemins de Conteville : 4 500 € (côté Fontaine Bonneleau).

Il faut lui demander quelles longueurs sont concernées. Il est indiqué la remise en état du chemin des Feudres d'environ 400 mètres (souches, terre, mise en forme...) Il n'y a pas besoin de cailloux donc il a été demandé un autre devis sans cailloux et aussi un devis à une autre entreprise (Lucas à Fouilloy).

### 2. Terrain de pétanque :

Monsieur le Maire a reçu une demande pour remettre en état le terrain de pétanque. Il faudrait remettre du sable, des poteaux, une table de pique-nique ainsi qu'une poubelle. Il faudrait transférer le terrain de foot au niveau de la pâture où se trouvent les chevaux. Ainsi on pourrait créer un deuxième terrain de boules. Il faudrait prévoir un éclairage programmé. Monsieur le Maire propose de faire établir des devis et ensuite de faire les demandes de subvention auprès du Conseil départemental et de la DETR.

### 3. Demande de subvention auprès de Monsieur Olivier DASSAULT au titre de la FO3DR pour l'aménagement d'un terrain de pétanque.

Monsieur le Maire a reçu une demande pour remettre du sable dans le terrain de pétanque. Il faudrait remettre des poteaux, une table de pique-nique ainsi qu'une poubelle. Il faudrait transférer le terrain de foot au niveau de la pâture où se trouvent les chevaux. Ainsi on pourrait créer un deuxième terrain de boules. Il faudrait prévoir un éclairage programmé. Monsieur le Maire propose de présenter une demande de subvention auprès de Monsieur Olivier DASSAULT au titre de la FO3DR.

Des devis vont être demandés pour permettre de présenter ce dossier.

Le Conseil municipal autorise monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de Monsieur Olivier DASSAULT au titre de la FO3DR pour la création d'un terrain de pétanque.

### 4. Avis sur le projet de parc éolien des CAPUCINES sur le territoire de Fléchy et Bonneuil les Eaux

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un projet de parc éolien est en cours d'étude sur les communes de Fléchy et Bonneuil les Eaux. Cette société souhaite installer 7 nouvelles éoliennes deux de 165 mètres de hauteur et les autres de 135 mètres. La commune est concernée puisqu'elle se situe dans le rayon réglementaire des 6 kms autour du projet, il est nécessaire que le conseil municipal se prononce donne son avis.

Le Conseil municipal s'oppose au projet d'installation du nouveau parc éolien « Les CAPUCINES » sur les communes de Fléchy et Bonneuil les Eaux avec 8 voix (huit) **CONTRE** et 2 (deux) **ABSTENTIONS**.

### 5. Avis sur le projet de parc éolien de MONSURES

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un projet de parc éolien est en cours d'étude sur la commune de Monsures. Cette société souhaite installer de nouvelles éoliennes. La commune est concernée puisqu'elle se situe dans le rayon réglementaire des 6 kms autour du projet, il est nécessaire que le conseil municipal se prononce donne son avis.

Le Conseil municipal s'oppose au projet d'installation du nouveau parc éolien de MONSURES avec 8 voix (huit) **CONTRE** et 2 (deux) **ABSTENTIONS**.

### 6. Transfert de la compétence « Mobilité » à la communauté de communes de l'Oise Picarde

La loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) a pour objectif de couvrir l'ensemble du territoire national par une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) locale.

Aujourd'hui, la communauté de communes est fortement encouragée par la LOM à prendre cette compétence « Mobilité » à l'échelle de son territoire. Dans le cas contraire, la région deviendrait automatiquement AOM sur le territoire de la communauté de communes dès le 1er juillet 2021 avec une faible possibilité de retour en arrière.

Plusieurs raisons incitent la communauté de communes de l'Oise Picarde à prendre la compétence d'organisation de la mobilité :

- pour construire un projet de territoire : la communauté de communes choisit de maîtriser l'élaboration de sa stratégie locale de mobilité, en articulation avec les autres politiques publiques locales,
- pour devenir un acteur identifié et légitime de l'éco- système local de la mobilité,
- pour décider des services qu'elle souhaite organiser et/ou soutenir, en articulation avec les offres de mobilité publiques ou privées existantes sur son territoire,
- pour rechercher des solutions de mobilité à une échelle qui corresponde à la réalité des besoins de déplacements,

En cas de transfert de compétence de la commune à la CCOP, le PETR du Grand Beauvaisis assurerait le conseil et l'ingénierie de la compétence « Mobilité » pour l'ensemble des 4 intercommunalités de son territoire.

Le conseil communautaire, dans sa séance du 3 décembre dernier, a décidé par 59 voix « pour » et une abstention, de prendre la compétence « Mobilité » en demandant aux communes le transfert de la compétence « Mobilité » vers la communauté de communes. », et ainsi de modifier ses statuts. Il vous sera proposé d'accepter de transférer la compétence « Mobilité » à la communauté de communes de l'Oise Picarde.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents acceptent de transférer la compétence « Mobilité » à la communauté de communes de l'Oise Picarde.

### 7. Autorisation du passage d'une course d'enduro sur la commune

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu une demande d'autorisation de passage d'une course d'enduro sur la commune. Le départ est donné à partir de Conty. Il s'agit d'un rallye moto. Monsieur le Maire présente les chemins concernés.

Le Conseil municipal autorise le passage de l'enduro sur la commune de Catheux.

### Questions diverses :

**a) Fête foraine** : Monsieur le Maire a reçu, comme chaque année, une demande de Monsieur LAINÉ pour la réservation d'un emplacement pour installer son manège sur la place. La somme s'élève à 500 euros pour l'emplacement et 200 € pour le concours de tir.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer quant à l'organisation de la fête de Catheux. Le Conseil municipal décide de fixer une date sous réserve des conditions sanitaires. Le contrat ne prendra effet que si la fête a lieu. En cas d'annulation des festivités, la commune annulera la prestation de Monsieur LAINÉ. La date de la fête serait le 2-3-4 octobre 2021.

**b) Elections Cantonales et Régionales** : 13 et 20 juin 2021. Il y aura deux bureaux de vote.

**c) Maison rue Principale** : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il n'y a pas eu de retour concernant les travaux de la maison dont la commune est propriétaire rue Principale. La commune a le projet avec Fontaine Bonneleau de créer des logements sociaux. Il faut regarder l'état des comptes et envisager de faire les travaux par soi-même. Des demandes de devis vont être demandées auprès de l'entreprise COUTARD.

**d) Salle de la mairie** : la demande de subvention auprès de la DETR n'a pas été acceptée. Il ne faudrait pas bloquer les projets de la commune à cause de ce projet. La commune a encore un prêt en cours pour l'assainissement qui se termine en 2022. Il serait possible de demander un nouveau prêt pour réaliser les travaux de la maison rue Principale.

**e) Panneaux de signalisation cassés** : un camion de ferraille est rentré dans les poteaux du département sur la place.

**f) Ramassage des ordures ménagères** : dans la rue du Chauffour, le camion rase certaines maisons où se trouvent les tuyaux, les habitants ont peur que les tuyaux ne se détériorent.

**g) Rue du Chauffour** : il faudrait revoir le tonnage. Il faudrait le mettre à 20 tonnes et remettre à plat pour éviter que cela ne se creuse en aménageant le passage du camion poubelle, vu que du côté de Monsieur HELOT, le chemin se creuse et il souhaiterait que les poubelles soient centralisées plus bas que chez lui. Il serait souhaitable aussi de rogner la base du talus côté droit en montant d'une vingtaine de centimètres.

**h) Bulletin municipal** : retour positif concernant le bulletin municipal n° 2 de janvier 2021.